



Annexe 4-Gestion des abonnements

Le stationnement

Dans le cadre du développement du stationnement payant, la commune de Villeneuve-la-Garenne souhaite faire bénéficier aux résidents, aux agents de la commune et aux actifs de la commune non résident sur la ville d'un tarif préférentiel uniquement sur la zone verte. C'est le stationnement abonné

Les abonnés peuvent stationner :

- Toute la journée **dans les rues résidentielles** (Zones verte)
- de 19h à 9h le lendemain matin **dans les rues commerçantes** (zone rouges).

En-dehors des heures ouvertes au stationnement résident, le tarif normal de stationnement s'applique.

La qualité de résident ne dispense pas de respecter la réglementation en vigueur qui **limite le stationnement en fonction des arrêtés (24h)**.

Les Abonnements résidents

Toute demande de souscription d'abonnement se fait en ligne de manière dématérialisée. En cas d'impossibilité de connexion, possibilité de se rendre au point accueil de la SPL Seine Park.

Le point d'accueil sera ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 18h30 (sauf j. fériés). Les habitants devront s'y rendre avec les pièces justificatives nécessaires.

- Une copie du certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule enregistré au nom propre de l'utilisateur ou de son entreprise.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie d'une facture ou échéancier de facture annuelle en cours de validité d'un fournisseur d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe, d'accès internet, eau potable)

Seul deux abonnements par habitant justifiant d'un domicile sur le territoire

Les Abonnements Agents de la ville

Les agents de la ville n'habitant pas la commune, pourront bénéficier d'un tarif préférentiel via un abonnement mensuel ou annuel.

De la même manière que les usagers, toute demande de souscription d'abonnement se fera en ligne de manière dématérialisée. En cas d'impossibilité de connexion, possibilité de se rendre au point accueil de la SPL Seine Park.

Le point d'accueil sera ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 18h30 (sauf j. fériés). Les agents devront s'y rendre avec les pièces justificatives nécessaires.

- Une copie du certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule enregistré au nom propre de l'agent.
- Une attestation des ressources humaines autorisant la mise en place d'un abonnement au tarif agents Ville.

Les Abonnements professionnels

De la même manière que les usagers, toute demande de souscription d'abonnement se fera en ligne de manière dématérialisée. En cas d'impossibilité de connexion, possibilité de se rendre au point accueil de la SPL Seine Park.

Le point d'accueil sera ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 18h30 (sauf j. fériés). Les agents devront s'y rendre avec les pièces justificatives nécessaires.

- Une copie du certificat d'immatriculation (ou carte grise) du véhicule enregistré au nom propre de l'agent.
- Justificatif de l'entreprise : extrait K-bis de moins de 3 mois
- Attestation employeur

Modalité de paiement abonnements

Le tarif des abonnements sont affichés pour une année entière avec une possibilité de s'abonner mensuellement. Dans ce cas de figure, l'abonnement ne fera pas l'objet d'une majoration.

- **Pour une demande en ligne :**
Paiement par carte bancaire uniquement. La mensualisation du paiement n'est pas possible.
- **Pour une démarche au bureau d'accueil :**
Paiement par carte bancaire, chèque, ou espèces. La mensualisation, par virement ou prélèvement automatique est possible.